

AVIS PARU AU JOURNAL " LE MATIN "
EN SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2000

HASCO
HAYTIAN AMERICAN SUGAR CO. S.A.

Port-au-Prince, le 18 septembre 2000

AVIS

La Haytian American Sugar Company Co S.A. (HASCO) informe par la présente les notaires, arpenteurs, homme d'affaires et acquéreurs éventuels; que depuis plus de quarante ans, elle est propriétaire tant par titre que par prescription et en possession à titre de Maître en vertu de titres transcrits et enregistrés de portions de terre à Pasher dépendance de la Croix des Bouquets en Plaine du Cul de Sac qui ont toujours été sans aucune discontinuation. Lesquelles sont actuellement objet de convoitises de spoliateurs, accapareurs et dépossesseurs sans vergogne et impénitents cherchant par tous les moyens à déposséder la HASCO de ses terres en utilisant de faux actes de vente et procès verbaux d'arpentage etc..., moyens employés pour battre monnaie, faire de l'argent au moyen de bien d'autrui.

La HASCO en la circonstance appelle à la vigilance les professionnels sus désignés contre les menées des individus sus-cités soit pour acheter, affermer hypothéquer en partie où en tout les dites portions de terres.

Pour la HASCO

HASCO
HAYTIAN AMERICAN SUGAR CO. S.A.

Port-au-Prince, le 6 Octobre 2000

AVIS

La HASCO avise les notaires, arpenteurs, hommes d'affaires et acquéreurs éventuels; qu'elle est propriétaire tant par titre que par prescription et est en possession à titre de Maître en vertu des titres d'acquisition transcrits et enregistrés depuis plus de cinquante ans de vastes propriétés à Pasher, dépendance de la Croix des Bouquets en plaine du Cul de Sac qui ont été sans aucune discontinuation, lesquelles propriétés sont actuellement l'objet de convoitises, de tentatives de dépossession et d'opération d'arpentage clandestines de spoliateurs professionnels impénitents et sans vergogne, lesquels emploient tous les moyens pour déposséder la HASCO soit en tout où en partie des dites habitations, en utilisant de faux actes de vente, de faux procès verbaux d'arpentage.

La HASCO en la circonstance appelle les sus nommés à la vigilance pour ne pas traiter aucune affaire concernant ces habitations sans la participation des responsables de la HASCO.

Pour la HASCO